



Le grand cormoran repousse l'introduction de l'ombre dans la Touvre.

À l'occasion de l'assemblée générale du 09/02/2024, le président de l'AAPPMA a annoncé aux adhérents que "La Truite saumonée" allait lancer en 2024 un projet d'introduction sur 5 ans de l'ombre dans la Touvre adossé à un budget annuel de 5 000 €. Depuis, une pisciculture fiable a été identifiée pour la production et la fourniture d'ombres sains.

C'était sans compter les effets désastreux de l'arrêté ministériel de 2023 interdisant pour 3 ans les autorisations préfectorales dérogatoires des tirs de régulation du grand cormoran, très présent depuis quelques années sur les berges de la Touvre. Chacun a pu constater les effets catastrophiques de la prédation de cet oiseau piscivore sur la population de truites farios de la rivière.

Le conseil d'administration de "La Truite saumonée" a donc décidé de surseoir à l'introduction de l'ombre, poisson évoluant exclusivement en pleine eau et qui n'a pas de cache. Il est donc particulièrement vulnérable et constitue une cible prioritaire du grand cormoran. L'AAPPMA ne contribuera pas à nourrir cet oiseau qui n'a rien à faire sur la rivière jusqu'à ce qu'une régulation efficace de ce prédateur vorace soit de nouveau possible.

L'AAPPMA vous tiendra informés de l'évolution de ce dossier qui n'est que reporté.